

QUI SONT LES ALLOCATAIRES INDEMNISÉS PAR L'ASSURANCE CHÔMAGE ?

Profils types

à fin décembre 2011

Le profil des allocataires de l'Assurance chômage à fin 2011 est très lié au parcours professionnel suivi en amont de l'inscription au chômage. L'analyse des caractéristiques des allocataires indemnisés met en évidence plusieurs profils types, correspondant aux principales trajectoires des demandeurs d'emploi. Les allocataires sont ainsi regroupés en six populations selon les caractéristiques suivantes :

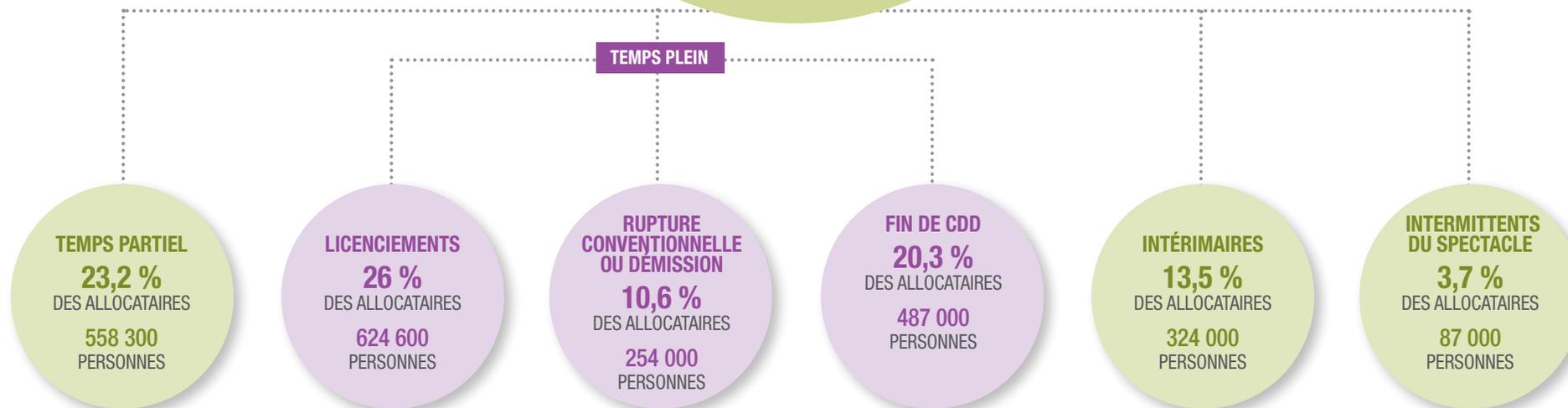
- RÉFÉRENCE DE TRAVAIL À TEMPS PARTIEL
- LICENCIÉS À TEMPS PLEIN
- RUPTURES CONVENTIONNELLES OU DÉPARTS VOLONTAIRES À TEMPS PLEIN
- FINS DE CDD À TEMPS PLEIN
- INTÉRIMAIRES
- INTERMITTENTS DU SPECTACLE

Profils types

à fin décembre 2011

ALLOCATAIRES DE L'ASSURANCE CHÔMAGE

2 425 600
PERSONNES



Près de 3 % des allocataires n'ont pas pu être classés. Leurs situations correspondent à d'autres motifs de fin de contrat à temps plein, essentiellement des fins de période d'essai à l'initiative de l'employeur, ou encore d'autres ruptures pour motif économique.

LE RÉGIME GÉNÉRAL ET SES ANNEXES

Au règlement général de l'Assurance chômage, sont jointes des annexes dont l'objet est d'adapter ce règlement aux conditions d'emploi spécifiques de salariés relevant de professions particulières. Il en est ainsi notamment pour les marins, VRP, journalistes ou intérimaires et intermittents. Ces derniers ont pour particularité d'être employés sur

des contrats de très courtes durées et d'alterner régulièrement, de ce fait, périodes de travail et périodes d'indemnisation.

L'annexe 4 regroupe les salariés intérimaires des entreprises de travail temporaire et les salariés intermittents (CDD d'usage hors intermittents du spectacle). Les adaptations

principales par rapport au régime général résident dans la comptabilisation systématique de la durée d'affiliation en heures (jamais en jours) et à l'absence de seuil dans le cumul de l'allocation et de la rémunération.

Les annexes 8 et 10 relatives aux intermittents du spectacle, à la différence des autres

annexes, ne se limitent pas à une adaptation du règlement général, mais comportent des règles dérogatoires aux principes de celui-ci. Ces dérogations portent particulièrement sur la condition d'activité requise pour acquérir des droits à l'Assurance chômage, la durée d'indemnisation, le mode de calcul de l'allocation et le montant de l'allocation minimale.

Profils types

à fin décembre 2011

LA CLASSIFICATION DES ALLOCATAIRES PAR L'ANALYSE DES DONNÉES

L'analyse des données permet de traiter un **nombre très important de données**, avec de nombreuses variables, et de dégager les **aspects les plus intéressants de la structure** des données. Dans notre analyse des allocataires de l'Assurance chômage, on utilise une méthode d'analyse de données qui **regroupe** les données de façon à faire apparaître clairement ce qui les rend homogènes, et ainsi mieux les identifier et les définir.

Étant donné les spécificités propres aux **travailleurs intermittents et intérimaires des entreprises de travail temporaire** (annexe 4) d'une part, aux **intermittents du spectacle** (annexes 8 et 10) d'autre part, ces individus ont été isolés pour former deux groupes. La méthode de classification a été appliquée sur les allocataires restants, à savoir ceux dépendant du régime général.

Les variables utilisées pour effectuer le regroupement des individus sont leurs attributs socio-démographiques (sexe, âge,

niveau de diplôme), les caractéristiques de l'emploi perdu (secteur d'activité, type de contrat de travail, nombre d'heures travaillées, motif de fin de contrat), celles relatives à leurs droits à l'indemnisation (montant de l'indemnisation, durée maximale d'indemnisation), ainsi que leur ancienneté dans le régime de l'Assurance chômage. La classification s'effectue alors en deux temps :

1. analyse factorielle des correspondances multiples (ACM)

sur ces variables ;

2. classification hiérarchique :

elle est basée sur les coordonnées des allocataires sur les dix premiers axes fournis par l'ACM. On choisit un nombre de classes à obtenir. Il s'agit alors de construire des groupes aussi différents que possible les uns des autres, et dans lesquels les individus sont aussi semblables que possible entre eux.

L'analyse typologique part des individus eux-mêmes et les agrège progressivement selon la ressemblance de leurs réponses aux variables sélectionnées.

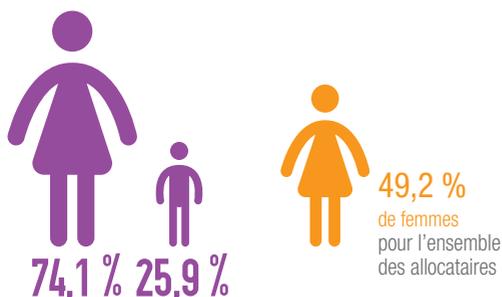
Auteurs : Cécile Laffiteau, Jean-Paul Blouard

Le temps partiel

Données à fin décembre 2011



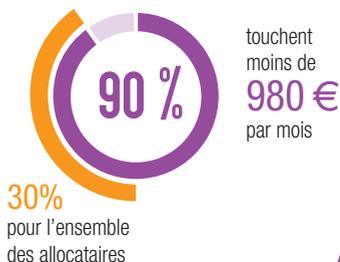
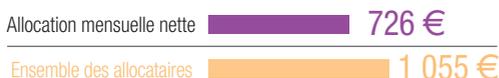
UN GROUPE AUX TROIS QUARTS FÉMININ



UN NIVEAU D'ÉTUDES PLUS FAIBLE



UNE INDEMNISATION BASSE



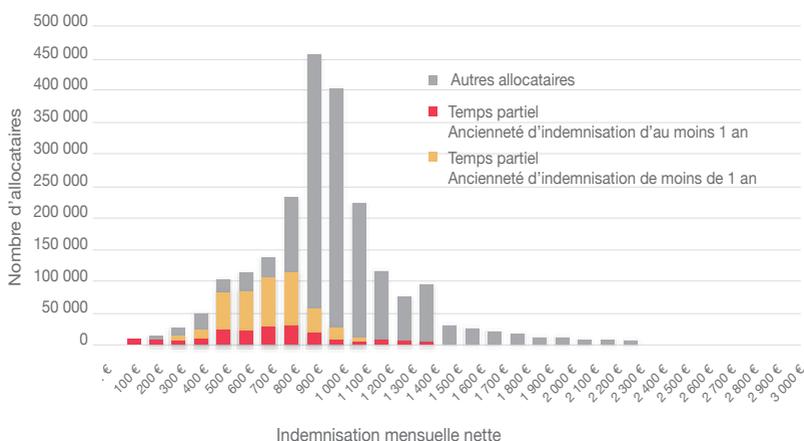
Ensemble des allocataires

Le temps partiel

Le temps partiel, aux trois quarts féminin, représente près d'un quart des références de travail

Les références de travail à temps partiel regroupent 23,2 % de l'ensemble des allocataires. Ce sont essentiellement des femmes (74,1 % contre 49,2 % dans l'ensemble). Un quart de ces allocataires ont été indemnisés depuis plus d'un an. Ainsi, les allocataires avec des références de travail à temps partiel au chômage de longue durée (5,8 % des allocataires) ont été plus souvent licenciés sur des contrats longs. La faible intensité de travail va de pair avec une indemnisation basse : 90 % touchent moins de 980 euros d'allocations par mois, contre seulement 30 % pour l'ensemble des allocataires. À noter également des niveaux de diplômes plus faibles (19,7 % contre 24,1 % d'études supérieures dans l'ensemble). Par ailleurs, on observe une surreprésentation de l'indemnisation à temps partiel dans les Dom (5,6 % contre 3,3 % dans l'ensemble), alors que la région parisienne est beaucoup moins impactée (11,6 % contre 17,5 % dans l'ensemble).

MONTANT DE L'INDEMNISATION MENSUELLE NETTE PAR TYPE DE RÉFÉRENCE DE TRAVAIL



Source : Fichier national des allocataires, échantillon au 40^e (Unédic / Pôle Emploi). En cours d'indemnisation au 31/12/2011.

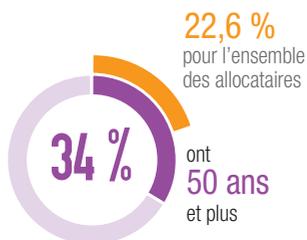
Champ : allocataires indemnisés par l'Assurance chômage hors annexes 8 et 10, France entière.

Les licenciés

Données à fin décembre 2011



UN GROUPE MASCULIN ET PLUS ÂGÉ



DES DURÉES D'AFFILIATION LONGUES



DES MONTANTS D'INDEMNISATION ÉLEVÉS



UN GROUPE SOUVENT CONFRONTÉ AU CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE



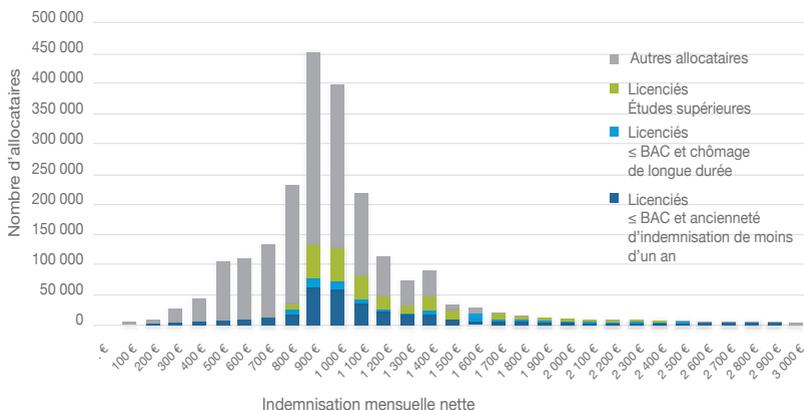
■ Ensemble des allocataires

Les licenciés, souvent confrontés au chômage de longue durée

Les licenciés avec des références de travail à temps plein (26,0 % de l'ensemble des allocataires) se caractérisent par une majorité d'hommes (57,7 %), davantage de seniors (34,0 % ont 50 ans et plus), des durées d'affiliation longues (80,7 % avaient travaillé plus de 2 ans) et de forts montants d'indemnisation. Ainsi, un quart des licenciés à temps plein reçoivent plus de 1 430 euros net par mois.

Trois groupes se distinguent par leur niveau d'étude et leur ancienneté dans l'indemnisation. Les licenciés à temps plein diplômés (5,4 % des allocataires) sont plus implantés en région parisienne (32,4 %) et majoritairement d'âge intermédiaire (69,6 % ont entre 25 et 49 ans). Les chômeurs de longue durée peu diplômés (7,6 % des allocataires) sont les plus âgés (52,1 % ont 50 ans et plus). Les licenciés à temps plein peu diplômés dont l'ancienneté ne dépasse pas 1 an d'indemnisation (12,9 % des allocataires) sont plus jeunes et ont des durées d'affiliation plus faibles que les autres licenciés à temps plein.

MONTANT DE L'INDEMNISATION MENSUELLE NETTE DES LICENCIÉS À TEMPS PLEIN



Source : Fichier national des allocataires, échantillon au 40^e (Unédic / Pôle Emploi). En cours d'indemnisation au 31/12/2011.

Champ : allocataires indemnifiés par l'Assurance chômage hors annexes 8 et 10, France entière.

La rupture conventionnelle et le départ volontaire

Données à fin décembre 2011



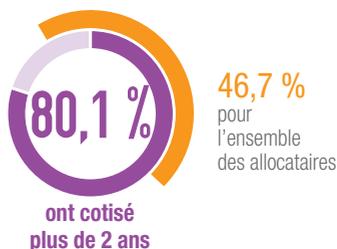
**UN PEU PLUS
D'HOMMES
QUE DE
FEMMES**



**DES NIVEAUX
DE DIPLÔME
PLUS ÉLEVÉS**



**DES DURÉES
D'AFFILIATION
PLUS ÉLEVÉES**

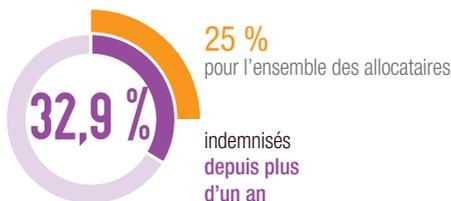


DES NIVEAUX D'INDEMNISATION PLUS ÉLEVÉS



1 personne sur 4 perçoit
plus de **1 200 € net** par mois

**UNE PROPORTION PLUS
ÉLEVÉE DE CHÔMAGE
DE LONGUE DURÉE**



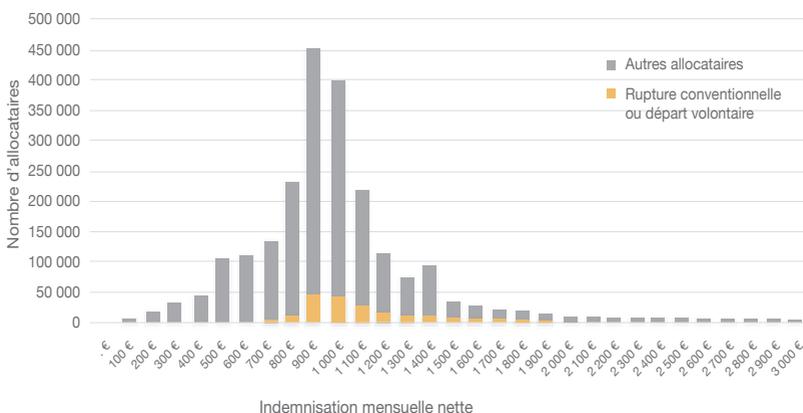
■ Ensemble des allocataires

La rupture conventionnelle et le départ volontaire

La rupture conventionnelle ou le départ volontaire d'un contrat à temps plein concerne un allocataire sur dix

Ce groupe représente 10,6 % de l'ensemble des allocataires. Il comprend légèrement plus d'hommes que de femmes (51,8 % contre 48,2 %) ainsi que des niveaux de diplômes plus élevés. Les ruptures conventionnelles et les départs volontaires sont applicables dans le cadre de contrats à durée indéterminée, d'où des durées d'affiliation relativement élevées : 80,1 % de durées d'affiliation supérieures à 2 ans contre 46,7 % pour l'ensemble des allocataires. Les niveaux d'indemnisation sont relativement plus élevés que l'ensemble des allocataires (hors intermittents), puisque un quart des allocataires ayant utilisé la rupture conventionnelle touchent plus de 1 200 euros net par mois (contre 20 % dans l'ensemble hors intermittents). Il semblerait que la région Méditerranée soit plus concernée par ce mode de rupture de contrat (17,3 % contre 14,5 % dans l'ensemble).

MONTANT DE L'INDEMNISATION MENSUELLE NETTE DES RUPTURES CONVENTIONNELLES OU DÉPARTS VOLONTAIRES À TEMPS PLEIN



Source : Fichier national des allocataires, échantillon au 40^e (Unédic / Pôle Emploi). En cours d'indemnisation au 31/12/2011.

Champ : allocataires indemnisés par l'Assurance chômage hors annexes 8 et 10, France entière.

Les fins de CDD à temps plein

Données à fin décembre 2011



Des situations différentes selon le niveau de diplôme

LES PLUS DIPLÔMÉS



58,1 %



41,9 %



49,2 %
de femmes
pour l'ensemble
des allocataires



63,1 % entre 25 et 49 ans

61,9 % pour l'ensemble des allocataires



Plutôt en région parisienne

1 041 €

Allocation mensuelle nette

Un niveau d'indemnisation proche de celui de l'ensemble des allocataires

LES MOINS DIPLÔMÉS



54,6 %



45,4 %



50,8 %
d'hommes
pour l'ensemble
des allocataires



36,6 % ont moins de 25 ans

15,5 % pour l'ensemble des allocataires

925 €

Allocation mensuelle nette

Un niveau d'indemnisation plus faible que celui de l'ensemble des allocataires



Plutôt dans le sud de la France

Allocation mensuelle nette **942 €**

Ensemble des allocataires **1 055 €**

UNE ANCIENNETÉ D'INDEMNISATION RELATIVEMENT FAIBLE



75 %
pour l'ensemble des allocataires
indemnifiés depuis
moins d'un an

Ensemble des allocataires

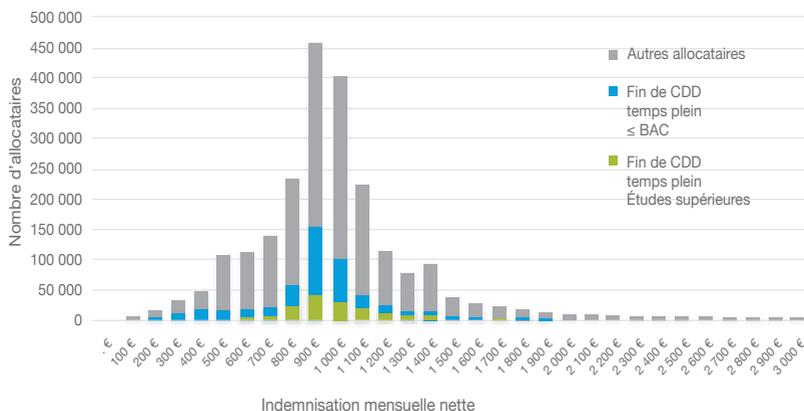
Les fins de CDD à temps plein

Les fins de CDD à temps plein se distinguent entre eux par le niveau de diplôme

Le niveau de diplôme permet de dissocier deux groupes assez hétérogènes parmi les fins de CDD à temps plein. Les plus diplômés (5,5 % des allocataires) sont majoritairement des femmes (58,1 %), plutôt situés en région parisienne. Les moins diplômés sont plutôt des hommes (54,6 %), jeunes (36,6 % ont moins de 25 ans), situés dans le sud de la France. Malgré des durées d'affiliation plus longues (et donc des droits plus longs), les fins de CDD diplômés ne se distinguent pas des autres fins de CDD par l'ancienneté dans l'indemnisation.

Le niveau d'indemnisation des fins de CDD à temps plein est proche du niveau d'indemnisation moyen. Les plus diplômés touchent en moyenne 100 euros net de plus que les autres fins de CDD à temps plein.

MONTANT DE L'INDEMNISATION MENSUELLE NETTE DES FINS DE CDD À TEMPS PLEIN



Source : Fichier national des allocataires, échantillon au 40^e (Unédic / Pôle Emploi). En cours d'indemnisation au 31/12/2011.

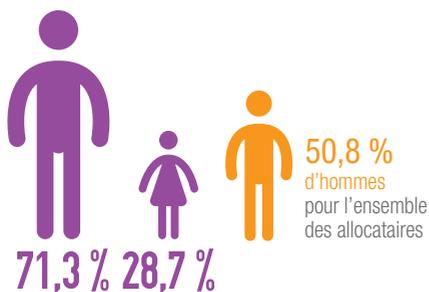
Champ : allocataires indemnisés par l'Assurance chômage hors annexes 8 et 10, France entière.

Les intérimaires

Données à fin décembre 2011



UN GROUPE MASCULIN ET PLUS JEUNE QUE L'ENSEMBLE DES ALLOCATAIRES



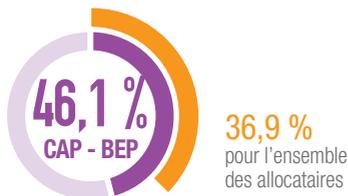
22,5%
ont moins de
25 ans



15,5%
pour l'ensemble
des allocataires

15,7%
pour l'ensemble
des allocataires

ISSUS DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE



 1 intérimaire sur 3 a une **durée d'affiliation entre 6 mois et 1 an**

UN NIVEAU D'INDEMNISATION INTERMÉDIAIRE FRÉQUENT

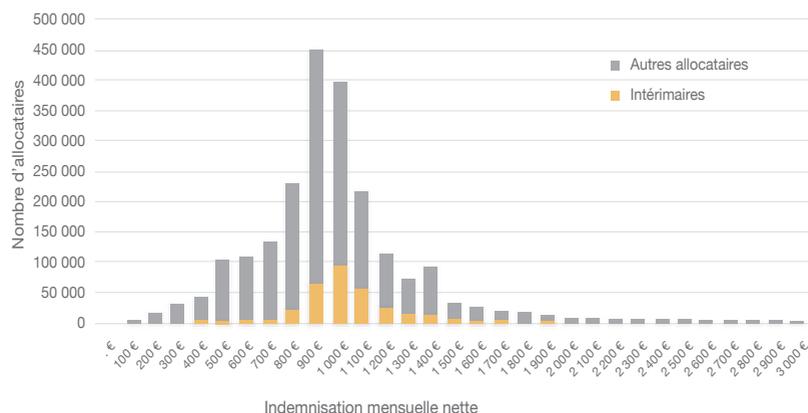
48,6%
entre **1050 €**
et **1 500 €**
par mois

28,6%
pour l'ensemble
des allocataires

Les intérimaires sont souvent des hommes jeunes

Le groupe rassemble tous les intérimaires de la population des allocataires (13,5 %). Il est masculin (71,3 % d'hommes) et issu d'un enseignement professionnel (CAP ou BEP dans 46,1 % des cas, contre 36,9 % pour l'ensemble de la population). Ils sont plus jeunes que la moyenne (22,5 % ont moins de 25 ans contre 15,5 % pour l'ensemble des allocataires), et plus implantés dans le bassin parisien. Un intérimaire sur 3 a une durée d'affiliation comprise entre 6 mois et 1 an (38,9 % contre 18,7 % dans l'ensemble). Le niveau d'indemnisation « intermédiaire » de 1 050 à 1 500 euros est fréquent (48,6 %, contre et 28,6 % pour l'ensemble de la population).

MONTANT DE L'INDEMNISATION MENSUELLE NETTE DES INTÉRIMAIRES



Source : Fichier national des allocataires, échantillon au 40^e (Unédic / Pôle Emploi). En cours d'indemnisation au 31/12/2011.
Champ : allocataires indemnisés par l'Assurance chômage hors annexes 8 et 10, France entière.

Les intermittents du spectacle

Données à fin décembre 2011



Ouvriers et techniciens de la production cinématographique (annexe 8)



Artistes du spectacle et techniciens des entreprises du spectacle (annexe 10)

MAJORITAIREMENT EN ÎLE-DE-FRANCE



1 intermittent du spectacle sur 2 en **Île-de-France**

UN GROUPE TRÈS DIPLÔMÉ

52,8 %

ont suivi des études supérieures

24,1 %

pour l'ensemble des allocataires

UN GROUPE MASCULIN ET D'ÂGE INTERMÉDIAIRE



68,6 % **31,4 %**

50,8 % d'hommes pour l'ensemble des allocataires



ont entre 25 et 49 ans

22,6 % pour l'ensemble des allocataires

■ Ensemble des allocataires

Les intermittents du spectacle

Les intermittents du spectacle, majoritairement implantés en Île-de-France

Majoritairement masculine (68,6 % d'hommes), cette classe regroupe les ouvriers et techniciens de la production cinématographique et de l'audiovisuel (2,0 % des allocataires) ainsi que les artistes du spectacle et techniciens des entreprises du spectacle (1,6 % des allocataires).

La moitié de ces allocataires sont localisés en Île-de-France, et 52,8 % ont fait des études supérieures (contre 24,1 % pour l'ensemble des allocataires), ces critères étant plus marqués chez les ouvriers et techniciens de la production (annexe 8).